



Compte Rendu Conseil Municipal

Séance du 06 février 2019

Présents

Xavier Deloche
 Brigitte Fillion
 André Goy
 Valérie Noiray
 Chantal Olivier
 Jean-Luc Desvignes
 Véronique Bellemin
 Christine Pouchoulin
 Fabien Geoffray
 René Bonnet
 Nestor Goncalves
 Lydie Sarazin
 Marina Catherin
 Flavien Cruiziat
 Carol-Anne Larouzée-Cervantes

Excusée

Hélène Lachenal

Pouvoirs

Christian Ott
 (Pouvoir à B. Fillion)
 Franck Cursio
 (Pouvoir à R. Bonnet)
 Philippe Criscuolo
 (Pouvoir à CA. Larouzée-
 Cervantes)

L'an deux mil dix-neuf, le six février à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Xavier DELOCHE, Maire,

Secrétaire de séance : Valérie Noiray

Mr le Maire donne lecture du message suivant (qui sera repris en début de chaque séance ou réunion enregistrée) :

« *Mairie de TRAMOYES,
 Séance du Conseil Municipal
 En Mairie de Tramoyes
 Le mercredi 06 février 2019 à 20 h 30
 Enregistrement intégral sans pause* »

1. Compte rendu de la précédente réunion :

L'Assemblée n'ayant pas de modifications à apporter, le Compte Rendu précédent est adopté.

2. INFORMATIONS SELON ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

M. le Maire fait part à l'Assemblée de la signature des contrats suivants :

. Contrats RSE : Il rappelle que le contrat relatif à la Station d'épuration arrivant à échéance au 31 décembre 2018, il y avait lieu de signer un nouveau contrat. Celui-ci sera sur 5 ans pour optimiser les tarifs proposés. En effet, le contrat retenu ne présente qu'une augmentation prévisionnelle de 6,7 % (solution la plus intéressante liée à la durée de l'engagement).

Concernant les contrats des autres bâtiments communaux les nouveaux contrats ont été signés avec une baisse effective et immédiate de 6 % du tarif bleu.

. Contrat ONE SYSTEM : L'installation d'un interphone et la nécessité de procéder à des travaux de câblage à l'école, ont été l'occasion de revoir l'ensemble des équipements de notre téléphonie et des abonnements, dont le poste de charge est trop élevé. Une économie potentielle de 27 % est attendue sur la téléphonie par la baisse du coût des abonnements mobiles et fixe (avec un engagement sur 36 mois) et avec installation d'un matériel moderne adapté. La société est basée aux Echets et procèdera également à l'installation de la Fibre Optique.

2. ACQUISITION DE TERRAIN

M. Goy rappelle à l'Assemblée le projet de réalisation d'un trottoir menant au FAM. Il rappelle la délibération du 7 novembre dernier.

20 h 45 arrivée de Mr Nestor Goncalves

Il donne lecture du projet de délibération, rappelant que trois autres parcelles resteront à acquérir.

Les frais de notaires afférents à ces acquisitions, s'élèvent à 5.100 euros et les frais d'acquisitions s'élèvent à 8.200 euros.

M. le Maire informe qu'un piquetage a été réalisé.

Une réunion a eu lieu ce jour à la CCMP qui accepte de réaliser rapidement les travaux allant de la Salle des Fêtes jusqu'à la maison de Mme et Mr Carradot puis dans un second temps la suite du trottoir jusqu'aux Passerelles de la Dombes.

Une négociation est en cours au sujet du chemin piétonnier entre le tennis et le chemin de remembrement au FAM.

DELIBERATION 19/02/01 : ACQUISITION DE TERRAINS PAR LA COMMUNE POUR LA RÉALISATION PAR LA CCMP D'UN TROTTOIR LE LONG DE LA RD38 ENTRE LA SALLE DES FÊTES ET LE FOYER « LES PASSERELLES DE LA DOMBES »

Rapporteur : André Goy

Le projet de sécurisation des piétons entre le foyer « les Passerelles de la Dombes » et l'accès à la salle des fêtes est porté par la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau. Cette réalisation nécessite l'acquisition par la commune du foncier nécessaire à son implantation.

11 parcelles doivent être acquises appartenant à 11 propriétaires différents.

Pour mémoire, le conseil municipal a déjà délibéré le 7 novembre 2018 pour l'acquisition de la parcelle N° 71, section ZE, lieu-dit « Étang des Vavres » à la société SNC GECYM.

À ce jour, 6 autres négociations ont abouti :

- Parcelles N°1898 et 1900, section B, lieu-dit « Étang des Vavres », 258 Route des Echets, d'une superficie de 82 m², appartenant à M. et Mme Congiu Corrado, acquisition à l'euro symbolique,
- Parcelles N° 1612 et 1617, section B, lieu-dit « Étang des Vavres », d'une superficie de 184 m², appartenant à la société Pierreval qui a racheté la société France Terre Deviq, acquisition à l'euro symbolique,
- Parcelles N°1902 et N°1903, section B, lieu-dit « Étang des Vavres », d'une superficie de 50 m², appartenant à l'indivision Desplanches, acquisition au coût de 5 €/m² (parcelles issues d'une grande parcelle située en zone UE et non construites à l'heure actuelle),
- Parcelle N°73, section ZE, lieu-dit « Étang des Vavres », d'une superficie de 12 m², appartenant à l'Association Foncière de Remembrement de Tramoyes, acquisition à l'euro symbolique,
- Parcelle N° 1907, section B, 642 Route des Echets, d'une superficie de 52 m², appartenant à M. et Mme Carradot, acquisition au coût de 50 €/m² (lors de l'alignement demandé par la Mairie, les propriétaires avaient dû déplacer à leurs frais leur clôture),
- Parcelle N°1896, section B, lieu-dit « Les Vavres », d'une superficie de 183 m², appartenant à l'association ORSAC, acquisition à l'euro symbolique,

Le conseil départemental est propriétaire de la parcelle N° 1541, section B, lieu-dit « Étang des Vavres », et souhaite le rester. L'autorisation de réaliser les travaux sur cette parcelle a été donnée.

Pour les trois autres parcelles, les contacts ont été pris avec les propriétaires mais aucun accord n'a abouti.

Vu la loi 95-127 du 8 février 1995, la consultation des services des domaines n'est pas nécessaire pour la cession d'un bien immobilier dans une commune de moins de 2000 habitants.

Les parcelles vendues ne sont grevées d'aucune servitude.

Les frais d'acte seront pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Autorise l'acquisition des parcelles cadastrées section B, n° 1898 et 1900, d'une superficie de 82 m², appartenant à M. et Mme Congiu Corrado, au prix de l'euro symbolique, sans conditions suspensives autre que légales,
- Autorise l'acquisition des parcelles cadastrées section B, numéros 1612 et 1617, d'une superficie de 184 m², appartenant à la société Pierreval, au prix de l'euro symbolique, sans conditions suspensives autre que légales,
- Autorise l'acquisition des parcelles cadastrées section B, n°1902 et 1903, d'une superficie de 50 m², appartenant à l'indivision Desplanches, au prix de 5 € du mètre carré, soit 250 € pour l'ensemble, sans conditions suspensives autre que légales,
- Autorise l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZE, n°73, d'une superficie de 12 m², appartenant à l'Association Foncière de Tramoyes, au prix de l'euro symbolique, sans conditions suspensives autre que légales,
- Autorise l'acquisition de la parcelle cadastrée section B16, N° 1907, d'une superficie de 52 m², appartenant à M. et Mme Carradot, au prix de 50 € du mètre carré, soit 2 600 € pour l'ensemble, sans conditions suspensives autre que légales,
- Autorise l'acquisition de la parcelle cadastrée section B, n° 1896 d'une superficie de 183 m², appartenant à l'association ORSAC, au prix de l'euro symbolique, sans conditions suspensives autre que légales,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes d'acquisition, et tous documents utiles au bon aboutissement du projet.
- Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours, article 2111.

<i>Pour</i>	18
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

3. INDEMNITE DES ELUS

M. le Maire rappelle qu'au regard du PPCR (Parcours Professionnels, aux Carrières et aux Rémunérations) portant révision de l'Indice Brut Terminal servant de base au calcul des indemnités des élus, il convient de délibérer pour valider ce nouvel indice. Il donne lecture du projet de délibération.

DELIBERATION 19/02/02 : ÉVOLUTION INDICIAIRE DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Rapporteur : Xavier Deloche

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 23 mars 2018 fixant les indemnités de fonction versées au Maire et à ses Adjoints, sur la base d'un pourcentage de l'indice brut 1022.

Il expose à l'Assemblée le PPCR (Parcours Professionnel, aux Carrières et aux Rémunérations) qui a fait passer l'indice brut terminal de la fonction publique, qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux, de 1022 à 1027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de fixer au 1^{er} janvier 2019, le montant des indemnités pour les exercices effectifs des fonctions de Maire et d'Adjoints au Maire :
- Indemnité du Maire : 34,58 % de l'indice brut terminal
- Indemnité des Adjoints : 30 % de l'indemnité du Maire

<i>Pour</i>	18
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

4. TARIFS PERI ET EXTRASCOLAIRES

Mme Olivier rappelle le contexte et notamment la demande subvention supplémentaire d'ALFA 3A.

Elle souligne que la Commission Jeunesse et Petite Enfance a proposé une augmentation de manière homogène pour toutes les tranches de quotient familial.

Elle présente les simulations de chiffres tenant compte de l'augmentation et donne lecture du projet de délibération.

DELIBERATION 19/02/03 : TARIFICATION DE LA GARDERIE PÉRI ET EXTRASCOLAIRE

Rapporteur : Chantal Olivier

Mme le Rapporteur expose au Conseil Municipal qu'en raison de l'augmentation des charges de gestion liées à la prestation déléguée à ALFA 3A, il y a lieu de revoir le prix de prestation de la garderie.

Compte tenu notamment de l'arrêt des contrats aidés, ALFA 3A a sollicité une subvention communale supplémentaire de l'ordre de 24 %.

Sur consultation de la Commission Jeunesse et Petite Enfance réunie le 22 janvier 2019,

La Commission Finances (16 janvier 2019) et la Commission Générale (23 janvier 2019) ayant été consultées,

Il est ainsi proposé à l'Assemblée de modifier le tarif des prestations de garderie péri et extrascolaire.

Le Conseil, Oui les explications de Mme le Rapporteur,

- Décide d'augmenter de 0,20 € à compter du 04 mars 2019, le prix de l'heure de garderie péri et extrascolaire pour toutes les tranches de quotient familial.

<i>Pour</i>	18
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

5. PRESTATION PERI ET EXTRASCOLAIRE

Mme Olivier informe de la nécessité du recours à la procédure relative à l'élection d'un prestataire de service pour l'activité péri et extrascolaire dans le cadre d'une DSP. Elle rappelle que le contrat avec l'actuel prestataire arrive à échéance au 31 août 2019.

Elle note que les horaires d'accueil doivent rester identiques sur ce nouveau contrat, d'une durée de trois ans, reconductible un an.

DELIBERATION 19/02/04 : PRESTATIONS DE LA Garderie Péri ET EXTRASCOLAIRE

Rapporteur : Chantal Olivier

Madame le Rapporteur, expose au Conseil que le contrat avec le prestataire actuel pour la garderie péri et extrascolaire arrive à échéance le 31 août 2019 et qu'il y a lieu de souscrire un nouveau contrat.

Un appel d'offres de type Délégation de Service Public sera lancé à cet effet auprès de prestataires de services potentiels sur la base des prescriptions suivantes :

- La prestation débutera à compter du 1er septembre 2019, avec une offre de prix horaire et aux mêmes conditions d'ouverture et de service proposé,
- Précise que le contrat sera conclu pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à engager la procédure relative à la sélection d'un prestataire de service de Garderie péri et extrascolaire.

<i>Pour</i>	18
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

6. TRANSFERT DE CHARGES

Mme Fillion rappelle la possibilité de voter le remboursement de certaines charges du Budget Assainissement vers le Budget Principal notamment en ce qui concerne les charges liées à l'indemnité de l'élue déléguée à l'Assainissement ainsi que les charges du personnel affecté à l'entretien de la STEP.

Elle informe que pour l'exercice 2018, le transfert est de l'ordre de 16.000 euros.

DELIBERATION 19/02/05 : REMBOURSEMENT DES CHARGES DU BUDGET ASSAINISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Brigitte Fillion

Madame le rapporteur rappelle la délibération du 26 septembre 2017 autorisant le remboursement par le Budget Annexe Assainissement au profit du Budget Principal, des indemnités de fonction versées à l'élue déléguée à l'Assainissement.

Le Conseil Municipal,

Oui les explications de Mme le Rapporteur,

- AUTORISE Mr le Maire à réaliser les virements du Budget Assainissement au Budget Principal, correspondant aux indemnités de l'Élue, déléguée au service assainissement, ainsi que les charges salariales afférentes au travail effectué par les agents communaux au sein de la STEP,
- DIT que les virements seront effectués chaque fin d'année, intégrant la masse salariale de l'élue et des agents affectés à la STEP, du Budget Assainissement vers le Budget Principal.

<i>Pour</i>	18
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

7. ARCHIVES COMMUNALES

Mme Noiray rappelle à l'Assemblée que les archives communales appartiennent à la Commune, qui en est responsable.

De ce fait, la Commune a obligation de restaurer les documents (subvention Département, Région et DRAC à hauteur de 80 % minimum) et de les conserver dans de bonnes conditions.

Elle fait état des archives les plus anciennes de la Commune, notamment un registre de 1789.

Elle informe que les archives peuvent être déposées aux Archives Départementales, tout en restant propriété de la Commune.

DELIBERATION 19/02/06 : ARCHIVES COMMUNALES

Rapporteur : Valérie Noiray

Mme le Rapporteur informe l'Assemblée qu'il a été établi un inventaire des archives anciennes de la commune. Certaines d'entre elles, dont le plan géométral, nécessite une intervention d'urgence.

Afin de transmettre ce patrimoine précieux aux générations futures, elle propose d'en effectuer le dépôt aux Archives départementales de l'Ain.

En effet, les conditions actuelles de conservation de la Mairie ne permettent pas aujourd'hui leur bonne conservation. Elle précise que le dépôt n'équivaut pas don, et que la commune reste toujours propriétaire de ses archives avec les frais lui incombant.

La commune pourra à tout moment manifester son souhait de les reprendre, soit à titre définitif, soit à titre temporaire, pour des actions culturelles par exemple, avec une demande préalable écrite auprès des Archives départementales.

Un chantier de restauration puis de numérisation pourrait être mené in situ, à l'issue duquel le dépôt serait effectué.

La restauration et la numérisation desdits documents peuvent faire l'objet de subventions du Département, de la Région et de la DRAC.

Le Conseil,

Oùï les explications de Mme le Rapporteur,

. Autorise Mr le Maire à déposer les archives communales anciennes aux Archives départementales,

. Autorise Mr le Maire à entreprendre la restauration et la numérisation des anciennes archives communales et à solliciter les subventions nécessaires.

<i>Pour</i>	18
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

8. INFORMATIONS

COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE du 04 février 2019.

ASSAINISSEMENT : Mme Noiray informe l'Assemblée que la CAO a retenu l'entreprise POLLENS (172.000 € pour les travaux de gainage). Les travaux sont prévus mai / juin 2019.

Subvention Département et Agence de l'Eau à hauteur de 50 % du montant. Une réunion avec les propriétaires concernés aura lieu prochainement.

BATIMENT : Mr Goy informe de la modification en cours de l'OAP du Mollon avec modification du nombre de lots (15 au lieu de 18).

TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX : Mr Goy rappelle que tous les bâtiments communaux ont été visités fin décembre dernier, afin de recenser les travaux à réaliser.

ADAP : Mr Goy rappelle les normes d'accessibilité des ERP. Travaux à réaliser sur 2019.

21 h 40 arrivée de Mr Philippe Criscuolo

VOIRIE : Mr Desvignes informe de la prochaine création d'un Groupe de Travail portant sur le projet du Chemin de l'Étang Neuf. Un devis a estimé les travaux, à 140.000 euros.

Il informe qu'un Arrêté a été rédigé concernant les nids de poules, et la dangerosité des accotements. Les Services Techniques de la commune restent vigilants pour l'entretien de la voirie.

Mr le Maire ajoute l'importance de la communication à faire auprès des riverains avant de réaliser les travaux de voirie.

ECLAIRAGE PUBLIC : Mr Desvignes informe que des devis ont été demandés pour le changement des ampoules des candélabres. Une réflexion est en cours pour la sécurisation des secteurs, et la réalisation d'économie d'énergie. A ce titre, un Groupe de Travail a été mis en place.

Mme Noiray propose de demander aux Administrés de faire partie du Groupe de Travail « Eclairage du Village », concernant la sécurisation des voiries.

Une information pourrait être faite sur le Petit Tramoyen et le Site de la Commune.

Mr le Maire informe qu'un prestataire en électricité a été reçu ce jour, pour estimer les économies à réaliser sur l'éclairage dans les bâtiments communaux.

MOBILIER URBAIN : Mr Desvignes fait part d'une demande des habitants concernant l'aménagement vers le parking de l'école. Mme Noiray informe d'une demande d'installation de bancs aux abords de l'école.

Mme Sarrasin fait part de l'accès très difficile à la Boite à Livres par temps de pluie.

FINANCES

Mme Fillion rappelle la Commission Finances du 16 janvier 2019 et la Commission Générale du 23 janvier 2019.

Elle présente à l'Assemblée la situation comptable prévisionnelle de l'année 2018 au 04 février 2019.

GRAND DEBAT NATIONAL (GDN)

Mr le Maire rappelle l'organisation du GDN le vendredi 08 février 2019 à la Salle des Fêtes.

La communication a été faite via les réseaux sociaux, site Internet et panneau lumineux.

Il informe que Mr POCARD animera cette soirée débat.

Le Compte rendu sera retranscrit au niveau national.

Mr le Maire demandera si des personnes sont intéressées pour un nouveau débat, et la Municipalité mettra à disposition la salle des fêtes à cet effet.

SOCIAL

ENTRAIDE : Mme Sarrazin informe que les retours de questionnaires portant sur l'Entraide sont satisfaisants. Le taux de réponse a doublé par rapport au mois de décembre 2018.

Mme Sarrazin propose de remercier par courriels les personnes qui se sont proposées et les informer qu'ils vont être contactés prochainement.

ENQUÊTE GARDE D'ENFANTS : Cette enquête est close. 9 retours seulement. Les estimations de la CAF montrent qu'il n'y a pas urgence à disposer d'une crèche.

COMMUNICATION

Mme Bellemin informe que le retour des articles pour le prochain Petit Tramoyen, est attendu pour le 15 février 2019 au plus tard. La distribution est prévue les 5 et 6 mars 2019.

BILAN POLICE MUNICIPALE

Mr Desvignes fait part à l'Assemblée de la synthèse de l'activité de la Police Municipale sur un mois.

Mr le Maire informe qu'au vu des cambriolages sur la commune, la patrouille sera davantage présente sur le secteur.

Il souligne que la rampe de l'ancien véhicule de Police Municipale a été offerte à la Police Municipale de Mionnay.

Mr le Maire souligne qu'une campagne de sensibilisation concernant le respect des places pour handicapés, soit faite car des infractions ont été constatées.

Mme Sarazin accepte d'être missionnée pour faire des propositions avec l'aide d'autres personnes du village, pour communiquer sur le sujet du handicap non visible.

PERSONNEL COMMUNAL

Mme Fillion rappelle le recrutement d'un agent d'accueil de la Mairie, sous contrat à durée déterminée, qui prendra ses fonctions le 18 février prochain à raison de 28 heures hebdomadaires.

INFORMATIONS DIVERSES

Mr le Maire informe :

. Courrier reçu de RSE relatif aux microcoupures de courant : Il donne copie dudit courrier aux membres du Conseil.

. CCMP :

- Colloque Jeunesse : deux conférences le matin et débat l'après-midi sur les thèmes : décrochage scolaire ; prévention ; accès au sport et culture.
- Sentier pédestre : 2 des 3 conventions sont signées. Un accord est attendu pour une jonction avec Mionnay. Les sentiers devraient être repérés cet été.
- Visite cinématographique : Il rappelle qu'une visite est prévue le 22 février prochain à Montbrison, St Chamond.
- Aire de Grand Passage : Il informe de l'échange de courriers intervenu entre les collectivités et la Préfecture. Il souligne un problème d'entente entre les deux Communautés de Communes. Il informe que quatre familles souhaitent se sédentariser dans le cadre du PLH.
- Bail Local Service Technique : Il rappelle que ce local n'a pas d'isolation. La date d'anniversaire du bail est au 1^{er} septembre. Des démarches ont été entreprises sur le secteur pour une éventuelle délocalisation.

M. le Maire donne lecture du message suivant (qui sera repris en fin de chaque séance ou réunion enregistrée) :

« Mairie de TRAMOYES,
Fin de la séance du Conseil Municipal
Le mercredi 06 février 2018 à 23 h 00
Stopper l'enregistrement»